

RÈGLEMENT

La Maison de Quartier des Pyramides organise un vide-greniers le mercredi 8 mai 2024.

Celui-ci est uniquement ouvert aux particuliers.

- Tarif des emplacements sur réservation : 6€ les 2 mètres linéaires et 9€ les 3 mètres linéaires.
- La vente se situe en plein air.
- Les inscriptions seront notifiées sur un registre.
- Les droits de place seront acquis à l'association organisatrice en cas d'absence du réservataire.
- Une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée aux responsables du vide-greniers lors de l'inscription.
- L'installation des stands débutera à 7h30
- Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (tables, chaises, tréteaux)
- Sont exclus de la vente : les armes ainsi que tous les animaux vivants ou empaillés
- Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries
- Les participants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, dommages matériels causés à leur encontre entre leur arrivée et leur départ.
- Les espaces de vente devront être respectés et laissés propres.
- Respecter le cadre sanitaire national en vigueur

L'inscription à ce vide-greniers du 8 mai 2024 implique le respect de ce règlement.

PLAN D'ACCÈS



RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Par téléphone:
02 51 37 56 54

Pour la prise en compte de la réservation

Journée d'ouverture des inscriptions le lundi
15/04 de 14h à 18h30

A partir du mardi 16 avril envoyer le bulletin
d'inscription ci-dessous à + chèque + copie de la
carte d'identité (recto-verso) à

**Maison de Quartier
des Pyramides
2, rue Champollion
85000 La Roche-sur-Yon**

ATTESTATION – BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Organisateur : Maison de Quartier des Pyramides
Se déroulant le mercredi 8 mai 2024 à La Garenne - La Roche-sur-Yon (VENDEE)

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Emplacement 2m linéairesx6€=€

Emplacement 3m linéairesx9€=€

Fait à le

SIGNATURE :

Chèque bancaire à l'ordre de l'AMAQY Pyramides
Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au
registre pour remise au maire de la commune d'organisation.